



**Barème REVIS maximal par communauté domestique**

*valable à partir du 01.01.2019*

	NI 100	NI 814,40
frais commun du ménage	89,22	726,61 €
frais commun du ménage avec enfant(s)	102,61	835,66 €
adulte	89,22	726,61 €
enfant	27,70	225,59 €
enfant dans ménage monoparental	35,89	292,29 €

Allocation d'inclusion maximale	NI 100	NI 814,40
un adulte	178,44	1.453,22 €
un adulte + un enfant	227,72	1.854,56 €
un adulte + deux enfants	263,61	2.146,84 €
un adulte + trois enfants	299,50	2.439,13 €
un adulte + quatre enfants	335,39	2.731,42 €
un adulte + cinq enfants	371,28	3.023,71 €
deux adultes	267,66	2.179,83 €
deux adultes + un enfant	308,75	2.514,46 €
deux adultes + deux enfants	336,45	2.740,05 €
deux adultes + trois enfants	364,15	2.965,64 €
deux adultes + quatre enfants	391,85	3.191,23 €
deux adultes + cinq enfants	419,55	3.416,82 €
trois adultes	356,88	2.906,44 €
trois adultes + un enfant	397,97	3.241,07 €
trois adultes + deux enfants	425,67	3.466,66 €
trois adultes + trois enfants	453,37	3.692,25 €
trois adultes + quatre enfants	481,07	3.917,84 €
trois adultes + cinq enfants	508,77	4.143,43 €